



Doit on ce soumettre au impératif d'un client

Par **Dumoulin tony**, le **08/12/2017** à **08:43**

Bonjour voila je suis du Nord-Pas-de calais j'ai une entreprise de rénovation de parquet j'ai actuellement établi il y a une semaine un chantier de ponçage sur Paris celui-ci a été fait sans un incident le souci c'est que le délai pour refaire cette appartement complet été de trois jours je peut vous dire que j'ai dit travailler à des heures impossible le souci c'est que après la vitrification des trois couches de légères traces de ponçage apparaît au contre-jour cela peut arriver quand on travail et qu'il fait noir maintenant le client me refuse le chantier il m'a payé la totalité du chantier Et maintenant me demande de revenir tout poncer avant le 15 décembre je ne refuse pas d'y aller car je suis professionnel mai le souci est que mon planning est très chargé et je ne peux venir avant le 15 décembre puis-je refuser cette demande Que puis-je encourir ? à savoir que mon client ne m'a pas signé mon devis et m'a payé la totalité